

BOLLÈNE

Résilience alimentaire : la ville de Bollène mal notée

La commune de Bollène n'est pas épargnée par le risque de pénurie alimentaire. Tout comme les communes avoisinantes.

« La résilience alimentaire c'est la capacité d'un territoire à garantir la sécurité alimentaire des habitants, dans un contexte de perturbations multiples et imprévisibles. La résilience alimentaire à l'échelle territoriale est devenue un enjeu de sécurité publique », confie Alexandre Boisson, spécialiste de la sécurité et de la résilience des territoires.

La ville de Bollène n'est pas épargnée par le risque de pénurie alimentaire. Tout comme les villes avoisinantes. Pour s'en rendre compte, il suffit d'un simple clic en allant sur le site CRAter (calculateur de résilience alimentaire locale), pour faire un diagnostic rapide de la résilience des territoires. Pour la commune de Bollène, on s'aperçoit que la commune n'a pas une production locale pour couvrir ses besoins (elle est notée 01/10), idem pour Pont-Saint-Esprit (01/10 !), Mondragon à (3/10).

« Cette résilience commence par l'alimentation. En cas, de nouveau variant grave du Covid-19 neutralisant les transporteurs routiers, ou s'ils sont neutralisés par une cyberattaque massive, ou une éruption solaire grillant tous les systèmes électroniques,

les supermarchés et les supérettes de M. et Mme Toutlemonde seraient vides », explique Alexandre Boisson. Avant d'ajouter : « les citoyens français sauraient-ils se nourrir avec les producteurs locaux ? Pourraient-ils manger ce qu'il y a dans les champs qui entourent leurs communes ? La réponse est non ! Il n'y a plus assez de producteurs locaux d'alimentation. Il n'y a pas de stock alimentaire stratégique d'État. Pire, le travail de sensibilisation des populations n'est pas correctement fait sur les anticipations de crise majeure ».

En cas de crise, de difficultés pour accéder aux ressources alimentaires, l'ordre public pourrait être troublé

Dans un contexte de crises, Alexandre Boisson accompagne les élus du territoire à préparer l'avenir. Il s'intéresse au secteur du Tricastin, aux communes de Pierrelatte, Bollène, Mondragon, Pont-Saint-Esprit. Il entreprend des démarches de prévention des risques à l'échelle nationale, de résilience alimentaire des territoires en les informant, en les sensibilisant, en les formant sur les vulnérabilités du système alimentaire, et en les accompagnant dans la mise en place de plans d'actions fonctionnels et opérationnels permettant

d'éviter la pénurie alimentaire en consommant local dans un rayon de 20 km. « Les élus sont conseillés dans l'enrichissement de leur DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, que tous les citoyens doivent connaître. Les dispositions relatives à l'article R125-11 du Code de l'Environnement leur sont rappelées. Dans le cadre de ces formations, l'enjeu est une meilleure autonomie, une meilleure gestion de la ressource. C'est aussi la proposition de modèles de gouvernance facilitant la mise en place des feuilles de route écologiques tel que le Plan Air-Climat-Énergie Territorial et les Projets Alimentaires Territoriaux », précise Alexandre Boisson.

En cas de crise, de difficultés pour accéder aux ressources ali-



Pour Alexandre Boisson, expert en résilience systémique, en cas de nouvelle crise épidémique du Covid-19, les Français ne sauraient pas se nourrir avec les producteurs locaux ou ce qu'il y a dans les champs autour des villes.

mentaires, l'ordre public pourrait être troublé et les maires seraient alors en première ligne.

Clémentine CHAZOTTES

Contact : alexandreboissonite@gmail.com,
https://www.alexandreboisson.com/a-propos

Le collectif Dicrim sensibilise les citoyens

« Les maires sont responsables de la sécurité de leurs administrés. Leur rôle est d'informer les populations sur le plan de sauvegarde communal, synthétisé dans le DICRIM, pour que des solidarités se créent. Les citoyens ont leur rôle à jouer. Ils peuvent interpeller leurs maires pour les inciter à préparer la résilience à l'échelle de la commune », explique Alexandre Boisson. Au-delà des formations à destination des élus, cet expert de la résilience alimentaire intervient auprès du secteur associatif pour sensibiliser les citoyens à cette cause. « Je conseille un collectif

citoyen appelé Brigade DICRIM. Le Document communal sur les risques majeurs (DICRIM) doit être rempli par plus de 28000 communes. La plupart de ces documents ne sont pas dûment remplis. La négligence est factuelle (art 121-3 du code pénal). La Brigade DICRIM a écrit à tous les procureurs de France (DOM-TOM compris), pour les alerter. En effet, les magistrats ont un ventre eux aussi, tout comme leurs familles et que les manquements aux obligations de sécurité devaient cesser à l'heure des cyberattaques et autres menaces systémiques Actuelles. »